

**Règlement et Informations**  
**19<sup>e</sup> BOURSE MULTICOLLECTIONS**  
**+ Braderie-Brocante**  
**Dimanche 4 octobre 2026 à MISSILLAC - 44**

**Art. 1 :** La bourse multicollections est organisée à l'intérieur de l'Espace aux mille fleurs à Missillac et la braderie-brocante sur le parking de l'Espace aux mille fleurs par PHILAPOSTEL Pays de la Loire.  
Son but : transactions entre collectionneurs, chineurs et exposants.

**Art. 2 :** Cette manifestation est ouverte aux particuliers, aux associations et aux professionnels. Tous les objets de collection sont acceptés sous réserve qu'ils puissent être présentés sur table. Les objets militaria devront respecter les réglementations en vigueur. Les armes ne devront pas être directement accessibles à une prise en main par un visiteur. Sur la braderie, les stands de vêtements modernes ne seront pas retenus, de même pour les ventes alimentaires.

**Art. 3 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations quelle qu'en soit la raison, fortuite ou majeure.

**Art. 4 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec la police ou la gendarmerie ainsi qu'avec les services fiscaux ou douaniers.

**Art. 5 :** Les emplacements d'exposition sont au minimum de 1 table de 2m en intérieur et limités à 4 tables maximum, en extérieur les emplacements sont au minimum de 5m soit 2 places de parking. Aucun matériel n'est fourni par l'organisateur pour la braderie-brocante. Il est interdit de modifier la surface de présentation.

**Art. 6 :** Les emplacements sont attribués en fonction de l'espace demandé, selon la disponibilité au moment de la réservation **et après règlement de la participation**. Aucune réclamation ne sera admise à ce propos. Le paiement du montant de la participation se fait par chèque bancaire, à l'ordre de « PHILAPOSTEL Pays de la Loire » ou par carte bancaire. Le retour de la fiche d'inscription signée entraîne l'acceptation du règlement. Toute fiche d'inscription incomplète ou non signée ne sera pas prise en compte de même en cas d'absence de paiement. Passé le 1<sup>er</sup> octobre 2026, les annulations pourront être acceptées, mais aucun remboursement ne sera effectué.

**Art. 7 :** Les exposants sont tenus d'assurer une permanence sur leur stand durant tout l'événement et de le tenir dans le meilleur état de propreté. **Les objets exposés devront être déballés jusqu'à l'heure de la fermeture au public soit jusqu'à 17h.**

**Art. 8 :** Les exposants sont responsables des dommages causés aux locaux et/ou aux matériels mis à leur disposition. Il n'y aura aucune autorisation de branchement électrique. **Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux.**

**Art. 9 :** Les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur concernant la vente au déballage. Un registre de police sera ouvert durant la manifestation. Les professionnels fourniront leur numéro de registre de commerce et la photocopie d'une pièce d'identité. Les particuliers fourniront la photocopie d'une pièce d'identité et attesteront sur l'honneur leur non-participation à 2 autres événements de même nature au cours de l'année civile.

**Art. 10 :** En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront intégralement rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

**Art. 11 : Mesures sanitaires**

L'exposant s'engage à respecter et faire respecter les consignes sanitaires en vigueur le jour de la manifestation.

---

**Informations**

Espace aux mille fleurs – rue de Govilon – 44780 MISSILLAC

Coordonnées GPS de la salle 47° 28' 38"N – 2° 9' 24"

en venant de Nantes ou de Vannes par la RN 165 prendre la sortie n° 14

Un fléchage est mis en place aux principaux carrefours de la ville. Plus d'une centaine de place de stationnement se trouve à proximité de la salle.

Les exposants déballent entre 7h00 et 8h45.

Le public accède gratuitement à la manifestation et sera accueilli de 9h00 à 17h00. Buvette et restauration rapide sur place.